



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 07 NOVEMBRE 2014**

SO 7/11/2014

## Châteaubernard Mais qui paiera les vedettes ?

Bénabar  
et Boujenah  
inaugureront  
Le Castel. La Ville  
devra assumer  
le coût de  
ses ambitions.



PHOTO AFP

Page 17

SO 7/11/2014

## RÉFORME TERRITORIALE Finalement, Valls veut bien des Départements

En avril, il voulait les supprimer.  
Hier, à Pau, il a souligné le « besoin  
de cet échelon intermédiaire » entre  
les Régions et les communes. Pages 2 et 3



# Valls rassure les élus des Départements

**RÉFORME TERRITORIALE** En avril, le Premier ministre annonçait la suppression des Conseils départementaux. Hier à Pau, il a reconnu l'intérêt de cet échelon intermédiaire

**PIERRE TULLIAC**  
 philippe@ouestfrance.fr  
 Les présidents des Conseils généraux sont rassurés. « Nous avons fait un tour de France », sourit Claudy Lebretton, président (PS) de l'Assemblée des Départements de France (ADF), après l'intervention du Premier ministre, hier matin, à Pau. « Il y a six mois, j'annonçait que nous devions disparaître. Aujourd'hui, il est venu nous dire qu'il avait besoin de nous. » Devant les présidents des Conseils généraux réunis au sein de l'ADF, qui tiennent leur congrès annuel au pied des Pyrénées enneigées, le Premier ministre a même réussi à se faire applaudir alors que le face-à-face s'annonçait difficile.

**Faire évoluer le territoire**  
 Pour l'essentiel, Manuel Valls a pu réitérer ce qu'il avait déjà dit devant le Sénat le 28 octobre, mais le ton n'est plus le même. « Nous n'avons pas appris grand-chose », constate, à sa façon, Bruno Sido, président du groupe de la droite, du centre et des indépendants de l'ADF: « Il n'a rien dit, mais il l'a bien dit. Et ça aussi son impor-

tance. » Sur la nécessité de réformer le discours du Premier ministre ne change pas. « Après 2020, le paysage territorial aura évolué, rappelle-t-il. Les Régions se seront appropriées leurs nouvelles compétences. Les intercommunalités structureront plus encore qu'aujourd'hui les territoires. Alors, le cadre départemental pourra être modifié. Nous devons le faire sereinement et par étapes. »

**« Il faudra un échelon intermédiaire pour assurer les solidarités humaines et territoriales »**  
**Manuel Valls**  
 Sur la façon de procéder, en revanche, le Premier ministre a évolué. Il a manifestement écouté ce que les élus départementaux, très nombreux, lui ont expliqué depuis plusieurs mois: « Cette grande réforme aurait dû être menée dès le début du mandat de François Hollande », confesse-t-il. « Nous avons presque

toutes les régions, les deux tiers des départements et la plupart des métropoles. C'est cela probablement qui nous empêche d'avoir un discours clair et net. »

Manuel Valls reconnaît également que les hésitations de ces derniers mois ont pu susciter des doutes et du trouble dans un contexte de crise, mais, hier, il s'est employé à rétablir la confiance en redonnant des perspectives aux Départements. « Entre les Régions et les intercommunalités, il faudra un échelon intermédiaire pour assurer les solidarités humaines et territoriales », a-t-il affirmé, et dans ce cadre-là, les Départements pourraient même voir leurs compétences confortées.

Le fait que le Premier ministre insiste également très fortement sur la nécessité de trouver un consensus pour la loi à venir est un autre élément qui apaise les élus départementaux, puisque le Sénat devrait se mobiliser pour assurer l'avenir des Départements. « Si l'on veut que ces lois ne soient pas défilées demain, le consensus est indispensable. Sinon, il y aura de l'instabilité », a-t-il prévenu.

**Pas de technocrates**  
 Dans un discours très applaudi, Claudy Lebretton avait auparavant fait tout son possible pour prouver que le « Conseil général n'est pas une collectivité dépassée et du passé, mais une institution en phase avec notre temps et les besoins de nos concitoyens. Il a multiplié les citations: « Le Département est l'histoire visible des gens invisibles » (le géographe Georges Guilleu). Et les formules choc: « Le Département n'est pas le problème, mais

une solution », « la réforme territoriale ne peut pas être l'œuvre des technocrates ».

M. Lebretton, qui présidait son dernier congrès avant le renouvellement de l'année prochaine, a une fois de plus milité pour une vraie loi de décentralisation et réclame « la fin du maquis des 17 000 syndicats intercommunaux » et le maintien de trois collectivités clairement identifiées: communes, Départements, Régions.

« Nous ne sommes pas dans une



## La grande peur des petites communes

**MAIRIE** Les grosses intercommunalités de demain pourraient se faire au détriment des petites communes. Ou contribuer à réduire leur nombre en douceur

Les communes ne sont pas directement concernées par le projet de réforme territoriale, mais elles pourraient malgré tout en faire les frais. « La commune peut être soluble dans l'intercommunalité », c'est sur ce thème que les dirigeants de collectivités d'Aquitaine se sont réunies la semaine dernière à Bordeaux pour leur deuxième rencontre annuelle. La question n'est pas

universel direct, sans fléchage, se profile à l'horizon et contribuera à renforcer la représentativité des communautés de communes.

Pour les plus pessimistes, cela commence à faire beaucoup. Ils estiment que la montée en puissance des intercommunalités se fera forcément au détriment des communes en les dévitalisant.

ments seraient condamnés que les communes peuvent se considérer comme sauvées. L'argument est avancé par Nicolas Kadja, professeur de droit à l'université de Grenoble, qui se dit de plus en plus convaincu qu'il existe bien un mouvement de fond qui vise à faire disparaître les communes en les dévitalisant.



## Les droits de mutation confirmés

■ La hausse des « frais de notaire » s'installe dans le temps. Hier, Manuel Valls a annoncé la pérennisation de la mesure prise pour deux années seulement dans le cadre de la loi de finances 2014. En vertu de cette loi, les Conseils généraux avaient été autorisés à relever de 0,7% maximum le taux plafonné des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour 2014 et 2015. Ceux-ci pouvaient ainsi passer de 3,8% à 4,5%.

**PLAFOND À 4,5%** La quasi-totalité des Départements ont utilisé à plein cette possibilité en 2014, puis en 2015.

**RSA** La situation financière des Départements reste en effet préoccupante, notamment pour une dizaine d'entre eux.

attitude de repli mais d'audace », s'est-il toutefois défendu. Pour lui, les Départements sont en effet prêts à suivre le Premier ministre sur la voie de la transformation publique 7 A condition que le gouvernement accepte de faire confiance aux élus et aux initiatives locales. Le président de l'ADF est plus que jamais convaincu que « les Départements

sont un rempart contre la crise », « un rocher dans la tempête » et que « la France de demain se fera avec eux ».

L'ovation qu'il a reçue à la fin de son intervention a montré que ces certitudes sont très largement partagées par tous les présidents de Conseil général, droite et gauche confondus.

# Quel coût pour faire venir des vedettes au Castel ?

SO 7/11/2014

**CULTURE** La ville de Châteaubernard précise le mode de fonctionnement de sa salle festive

**PHILIPPE MÉNARD**

p.menard@sudouest.fr

La billetterie pour le spectacle de Michel Boujenah au Castel, la « salle festive » de Châteaubernard, a été lancée sur les réseaux habituels (1). Dans son annonce, la commune indique travailler « en collaboration avec CBP Productions ». Derrière ces initiales, il faut lire Cognac Blues Passions.

L'association a été recrutée comme prestataire par la mairie pour la mise en place des deux dates phares du premier semestre d'activité du Castel, Benabar le dimanche 8 février, et Michel Boujenah, le samedi 11 avril. « Dans un premier temps, on a décidé de ne pas créer un service culturel. Pour des événements comme ceux-là, on va s'appuyer sur des acteurs locaux, de préférence, ou moins locaux. Cela va nous coûter un peu, mais ce sera de toute façon moins cher que d'avoir notre propre service culturel », indique le maire, Pierre-Yves Briand.

## Cachet supérieur aux recettes

Concrètement, qui prendra les risques de programmation ? La ville, clairement. Pour Benabar, il y aura un potentiel de 160 places assises, et environ 700 debout. Avec un ticket d'entrée de 30 à 35 euros, la recette ne couvrira même pas le cachet de l'artiste. Blues Passions sera rémunéré en fonction de la fréquentation. Le surplus sera aux frais de la commune.

« C'est ce que l'on faisait avec le comité des fêtes. Une fois par an, on proposait un spectacle d'envergure. C'est un service à la population. Il faut que son coût reste raisonnable, tout en restant dans un prix d'entrée accessible », argumente Pierre-Yves Briand. « En programmant Benabar,



Le maire Pierre-Yves Briand et l'adjointe Dominique Petit devant le Castel, encore en chantier. P.H.M.

on envoie le signe que l'on s'adresse à toutes les populations », rebondit son adjointe à la culture, Dominique Petit.

D'autres événements seront gérés en interne. La municipalité ne s'interdit aucun mode de fonctionnement. Elle veut se réserver de la souplesse, alors que le Castel va se tester grandeur nature à partir de janvier. Le bâtiment, en plein chantier, doit être livré dans un mois.

Sur la base d'un besoin indiscutable pour une commune qui a beaucoup grossi depuis un demi-siècle, les élus ont pris l'option de la polyvalence, avec une forte dimension spectacle, pour une facture dépassant 4 millions d'euros. « Une salle normale aurait de toutes façons eu un coût très lourd. Il était intéressant de proposer cette diversité de fon-

ctionnement », justifie Dominique Petit. Une question passera bientôt au révélateur, celle des frais d'installation des spectacles et des coûts de fonctionnement. Selon des professionnels qui ont visité les lieux, ils risquent de s'avérer salés. Il faudra notamment beaucoup de manutention pour installer les lumières, la régie son, ou encore une scène pour les concerts debout.

## Logique de territoire

Ces remarques étonnent les élus. « Depuis plus d'un an, on a entrepris un gros travail de relation, en invitant les responsables de structures culturelles de Cognac, mais aussi de la Canopée, à Baignes, de la Palène, à Rouillac, du théâtre d'Angoulême... Ils se disaient plutôt contents de voir une collectivité qui sou-

tient la culture. Je n'ai pas entendu de réticences », glisse Pierre-Yves Briand.

Depuis le départ, les élus castelbernardins ont clamé leur intention de se montrer complémentaires, et non concurrents des lieux culturels existants. Dans un secteur déjà fragile économiquement, cette arrivée est observée avec circonspection.

« On n'a pas l'ambition de faire 25 spectacles par an ! », tempère le maire, qui veut replacer l'équipement dans une logique de territoire. « Il est évident que cette salle n'est pas destinée qu'à Châteaubernard. Des écoles de danse, des collèges, des lycées ou encore le Conservatoire vont l'utiliser », avance-t-il.

(1) Réseaux FNAC et Ticketnet (Auchan, E. Leclerc, Cultura, Cora...).

## TOUR EN VILLE

### Grenier du Roy, « une entreprise exemplaire »

Mercredi soir, en conseil municipal de Châteaubernard, Jean-Claude Fayemendie a interrogé la municipalité sur les poussières rejetées par le Grenier du Roy.

S'il reconnaît que la localisation de l'entreprise n'est pas idéale au milieu d'une zone d'ac-

tivité, le maire, Pierre-Yves Briand, a visité le site il y a quelques mois. « Il y a des rejets mais ce n'est pas catastrophique non plus, note-t-il. D'après la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), le Grenier du Roy respecte les normes, c'est une entreprise exemplaire. »

Néanmoins, le maire a fait une demande au directeur du Grenier du Roy, Alain Pionneau, pour que les remorques des camions soient bâchées. « En ce moment de pleine activité, il en circule environ une centaine par jour », précise-t-il.

CL 7/11/2014  
 ■ Les commentaires malveillants sont la bête noire des sites d'info ■ La liberté d'expression a ses limites ■ Les modérateurs veillent au grain ■ La justice aussi.

# Tuer la haine sur le web

Lénaëlle SIMON  
 l.simon@charentelibre.fr

C'est un rituel bien rodé. Chaque soir, le pasteur Bill Keller s'installe devant son micro, dans sa villa de Floride, pour livrer ses prêches anti-homo et anti-islam à ses deux millions et demi d'auditeurs. «*Je ne pourrais pas faire ça sans internet*», explique l'ancien homme d'affaires dans le reportage de France 5, «*Quand la haine tisse sa toile*». Sans internet ni ailleurs qu'aux États-Unis, sanctuaire de la liberté d'expression.

Ce reportage passionnant, diffusé mardi soir, décryptait le comportement des trolls sur la Toile, ces personnages qui jubilent d'instiller de la haine dans les discussions. Mike Godwin, avocat américain, en a fait une loi: plus une discussion en ligne dure longtemps, plus la probabilité de trouver des propos impliquant les nazis ou Hitler s'approche de «un».

## La justice réagit

Certains sites d'information ont pris des décisions radicales. Le *Chicago Sun Times* a fermé les commentaires de son site. «*Même lorsque les articles n'avaient rien à voir avec une question de race, ça finissait par "C'est la faute à Obama" ou "C'est la faute des Noirs"*», explique le responsable éditorial. Un choix qui fait débat. «*Couper le tuyau car le contenu peut déranger est une solution porteuse de grands dangers démocratiques et sociaux*», estime Bernard Benha-



mou, professeur à la Sorbonne. Aujourd'hui le «bashing», ou l'art de dénigrer publiquement, est partout sur la Toile. De plus en plus aussi dans les prétoires, grâce à la vigilance des associations comme SOS Racisme et à l'action de Pharos, la cellule de la police spécialisée dans la traque des internautes malveillants.

Pas sûr toutefois que les peines soient suffisamment dissuasives. 500 euros seulement pour un jeune homme reconnu coupable d'injures raciales. Il trouvait «*marrant de voir les réactions des personnes face à ses propos*». La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a recensé 1 377 signalements de contenus haineux sur le web en 2013, et déjà 1 532 cette an-

née. La bête noire des modérateurs, juges de paix sur le web. «*La haine entraîne la haine. Si on enlève très rapidement une première insulte, il est probable qu'il n'y ait pas de seconde insulte*», analyse un modérateur de la société Nétino, qui travaille pour 80 clients, comme le site de l'Élysée, *L'Express* et *Charente Libre*.

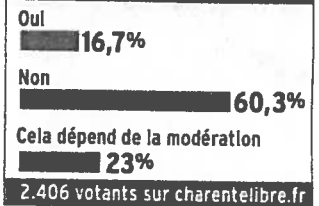
## À CL, 10% des commentaires modérés

CL, justement, reçoit chaque mois 20 000 commentaires et sans doute le double avec ceux laissés sur Facebook: 10% d'entre eux, injurieux ou contraires à la charte de bonne conduite, sont supprimés. Cette modération, a posteriori, est donc assurée par une société ex-

terne. La tâche n'est pas aisée. Des messages hors charte passent régulièrement au travers des mailles du filet. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous le signaler. La rédaction de CL et le service internet se chargent alors de supprimer les commentaires déplacés et peuvent aussi bannir certains utilisateurs. Ces commentaires excessifs, écrits sous la seule responsabilité de leurs auteurs, posent un vrai problème au journal. Ils nuisent à son image quand ils sont confondus avec les articles eux-mêmes.

Il est cependant rare que nous fermions d'emblée des articles aux commentaires. Nous tenons à laisser la chance à l'intelligence de nos internautes. Malheureusement, nous devons en arriver parfois à cette décision, que nous sommes les premiers à déplorer. Le site de CL devrait pouvoir rester un espace de débat cordial. Enfin, les commentateurs indisciplinés doivent savoir qu'ils s'exposent à des poursuites judiciaires. À la suite d'une plainte de la personne visée, la justice a ouvert une enquête pour identifier l'auteur d'un commentaire qui mettait en cause un dirigeant sportif charentais.

Pensez-vous que les commentaires sur internet apportent une valeur ajoutée aux articles?



50711705

## Les bases des impôts locaux augmentent

La commission des finances de l'Assemblée a voté pour l'an prochain une revalorisation de 0,9% des valeurs locatives, qui servent de base aux impôts locaux. Cet amendement au projet de budget 2015 de Valérie Rabault, rapporteur général, sera présenté la semaine prochaine.

## La stèle des victimes de la tuerie de la déchetterie inaugurée demain

**U**ne cérémonie à la mémoire des victimes de la tuerie du 8 novembre 2010 à l'ancienne déchetterie, aura lieu demain à 11 heures à proximité du site», a annoncé Pierre-Yves Briand, maire, au cours du dernier conseil municipal. Une stèle entourée par trois colonnes tronquées en pierre, symbolisant le nombre de victimes, sera découverte en présence des familles.

**Référent Calitom.** Élection à bulletins secrets, selon la volonté de l'opposition, qui présentait la candidature à ce poste de Jean-Luc Meunier. Après dépouillement, Michel Derand est élu référent de Calitom, le service public de gestion des déchets.

**Baptême d'une rue.** Dénomination de l'allée reliant la rue Fernand-Guionnet à la cité Allendé: «Nous avons répondu à un souhait de la famille» a indiqué le maire à propos du nom retenu d'André Rochet (1900-1990), ré-

sistant arrêté par les Allemands en 1943, déporté à Oranienburg-Sachsenhausen, libéré le 4 mai 1945. André Rochet est un ancien élu de la commune (1971), ancien président des déportés et internés de la section de Cognac.

**Aménagements hydrauliques.** Autorisation donnée au maire de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création d'aménagements hydrauliques, en lien avec le projet de pôle sportif et ludique des Vauzelles. GrandCognac devient maître d'ouvrage, ce qui n'exclut pas la répartition financière des charges vers les communes de Cognac et Châteaubernard, dans la gestion des eaux pluviales en provenance de Châteaubernard, dont Cognac «hérite» en aval. 59 % seront à la charge de GrandCognac, 70 % du restant seront à la charge de Châteaubernard et 30% pour Cognac. «C'est trop pour notre commune» estime l'opposition.

## Elle marie bois et verre

Monique Mignère offre sa première exposition dans les salles de la médiathèque du jusqu'au 13 novembre, du mardi au dimanche, de 15 à 18 heures. Lorsque l'heure de la retraite a sonné en 2005, la professeure d'arts plastiques n'a pas eu l'ombre d'un doute. Elle a enseigné à Chasseneuil-sur-Bonnieure et au collège Pierre-Mendès-France à Soyaux.

Titulaire d'un diplôme de céramiste obtenu à l'École nationale d'art décoratif de Limoges, l'enseignante avait son atelier de poterie dont elle faisait profiter ses élèves. Monique Mignère a gardé l'attrait du volume et des matières.

Aujourd'hui, elle explore d'autres médias. Des courbes sortent de son imaginaire qu'elles couchent sur des feuilles de dessin avant de les déployer sur du bois. L'aventure artistique se poursuit avec le vitrail grâce



Monique Mignère. PHOTO S. B.

à son professeur Robert Ratier. Forte de ces deux expériences, elle ose le mariage des deux matières : bois et verre. La série « Un autre monde » en est une belle illustration.

Sandra Balian